



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1554

Budget annexe eau ex CALPE de l'Etablissement Public
Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste) – Adoption
du compte administratif et du compte de gestion 2018

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P ⁽¹⁾	M. Chicot ⁽²⁾	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P ⁽³⁾	M. Daudet ⁽⁴⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénétteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

La gestion des finances d'une collectivité territoriale est gouvernée par un principe fondamental des finances publiques : la séparation des ordonnateurs et des comptables. A ce titre, pour rendre compte des opérations comptables et financières intervenues au cours d'un exercice, l'ordonnateur présente à son assemblée délibérante le compte administratif.

Dans le même temps le comptable public produit le compte de gestion, qui doit lui aussi être présenté à l'assemblée délibérante. Les résultats de ces documents doivent être cohérents.

Par délibération 2018-06-26_1062, le conseil Territorial a confirmé la clôture du Budget annexe eau ex CALPE de l'Etablissement Public Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste) et le transfert du résultat d'exploitation pour un montant de 152 634,66 € au budget principal.

Par délibération 2019-06-29_1455 afférant à l'adoption du compte administratif 2018 du budget principal, le conseil territorial a confirmé que la reprise de ce résultat s'effectuerait au budget 2019.

Par délibération 2019-06-29_1457 afférente à l'adoption du budget supplémentaire 2019 du budget principal, ce résultat a été repris.

Le résultat définitif de ce budget a été constaté en 2017, ainsi aucun mouvement n'a été enregistré en 2018 sur ce budget par l'ordonnateur avant sa dissolution.

Les mouvements de clôture ont été enregistrés par le comptable public. Ces mouvements sont des mouvements d'ordre non budgétaire. C'est pourquoi, bien qu'aucun mouvement n'ait été enregistré sur ce budget en 2018, il vous est demandé de délibérer sur ce compte administratif et ce compte de gestion 2018.

Le compte administratif, objet de cette délibération, retrace l'ensemble des opérations comptables et financières concernant le Budget annexe eau ex CALPE de l'Etablissement Public Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste).

Le Président de l'Etablissement Public Territorial, en sa qualité d'ordonnateur, a tenu le compte administratif et rend compte ce jour des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif 2018 laisse apparaître les équilibres suivants :

A/ Section de fonctionnement :

(A) Recettes de fonctionnement	0 €
(B) Dépenses de fonctionnement mandatées	0 €
(C) Excédent 2017 reporté	0 €
(D) Solde d'exécution 2018 (A-B+C).....	0 €
(E) Besoin de financements (N).....	0 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	
(F) Excédent de fonctionnement 2018 reporté (D-E)	0 €
<i>Compte 002R au Bs 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

B/ Section d'investissement :

(G) Recettes d'investissement titrées	0 €
(H) Dépenses d'investissement mandatées	0 €
(I) Excédent 2017 reporté (déficit)	0 €
(J) Solde d'exécution 2018 (G-H+J)	0 €
<i>Compte 001R au Bs 2019</i>	
(K) Restes à réaliser recettes	0 €
(L) Restes à réaliser dépenses	0 €
(M) Solde des restes à réaliser (K-L)	0 €
(N) Besoin de financements (J+M)	0 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

De son côté, le comptable public présente le compte de gestion 2018 de ce même budget, qui vous est soumis. Les résultats de la gestion 2018 du compte administratif et du compte de gestion sont conformes.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération du conseil territorial N°2017-02-26_748 du 26 septembre 2017 portant reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe eau ex CALPE (territoire de Paray-Vieille-Poste) au budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération N° 2018-06-26_1062 portant clôture du budget annexe eau ex Calpe de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et confirmant le transfert des résultats au budget principal ;

Vu le compte administratif 2017 du budget annexe eau ex CALPE (territoire de Paray-Vieille-Poste) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Vu le compte de gestion 2018 du budget annexe eau ex CALPE (territoire de Paray-Vieille-Poste) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre présenté par le Trésorier Municipal de Vitry-sur-Seine ;

Vu le compte administratif 2018 du Budget annexe eau ex CALPE (territoire de Paray-Vieille-Poste) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Entendu le rapport de M. Pascal Noury ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe eau ex CALPE de l'Etablissement Public Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste) présenté par Monsieur Le Président qui se décompose comme suit :

A/ Section de fonctionnement :

(A) Recettes de fonctionnement	0 €
(B) Dépenses de fonctionnement mandatées	0 €
(C) Excédent 2017 reporté	0 €
(D) Solde d'exécution 2018 (A-B+C).....	0 €
(E) Besoin de financements (N).....	0 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	
(F) Excédent de fonctionnement 2018 reporté (D-E)	0 €
<i>Compte 002R au Bs 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

B/ Section d'investissement :

(G) Recettes d'investissement titrées	0 €
(H) Dépenses d'investissement mandatées	0 €
(I) Excédent 2017 reporté (déficit)	0 €
(J) Solde d'exécution 2018 (G-H+J)	0 €
<i>Compte 001R au Bs 2019</i>	
(K) Restes à réaliser recettes	0 €
(L) Restes à réaliser dépenses	0 €
(M) Solde des restes à réaliser (K-L)	0 €
(N) Besoin de financements (J+M)	0 €
<i>Compte 1068 au BS 2019 sous réserve d'adoption de la délibération d'affectation définitive du résultat</i>	

2. Prend acte des opérations effectuées pendant l'exercice 2018 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.
3. Constate que le compte administratif 2018 du budget annexe eau ex CALPE de l'Etablissement Public Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste), de l'exercice 2018 est conforme au compte de gestion.
4. Prend acte du compte de gestion 2018 du Budget eau ex CALPE de l'Etablissement Public Territorial (territoire de Paray-Vieille-Poste), qui retrace les écritures effectuées en dépenses et en recettes pour l'exercice 2018, lequel fait apparaître des résultats conformes à ceux du compte administratif.
5. Constate les résultats de clôture de l'exercice 2018 suivants apparaissant à ce compte de gestion :
 - Un excédent de clôture de fonctionnement de..... 0 €
 - Un déficit de clôture d'investissement de 0 €
 - Soit un excédent global de 0 €
6. Confirme qu'en l'absence de tout mouvement constaté au compte administratif 2018, il n'a pas été produit de document budgétaire.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019
Le Président

(Signature)
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019
ayant été publiée le 15 octobre 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.